

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND MONTCHENOT

Du 3 mars 2020

Le 25 février 2020, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le mars 2020 à 20h30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil vingt le 3 mars à 20h30, le Conseil Municipal de VILLERS-ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.

Etaient présents :

Wily DUBOS Maire, Jérôme ACKER, Didier de AMORIN, Olivier BAN, Dimitri BOUVIER, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Clément GOELDEL, Bernard JACQUINET, Olivier JALLU, Dominique PATEIRON, Laurent PATEIRON, Bernard WEILER.

Absent : Hubert FOURNET

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 14

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

04/2020 : Présentation du résultat de l'ouverture des plis, autorisation au maire de signer la première phase du projet "Espace de plein air".

05/2020 : Autorisation au Maire à signer le contrat d'acquisition d'un terrain.

06/2020 : Approbation du compte de gestion et du compte administratif de la commune.

07/2020 : Montant du loyer de chasse.

08/2019 : Vote du Budget primitif.

Le maire demande l'autorisation d'ajouter la délibération suivante:

09/2020 : Autorisation de signer la convention avec PEFC Grand Est pour l'installation d'un sentier didactique.

Informations diverses.

Questions diverses.

Le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès-verbal du 3 février 2020. Aucune correction ni modification ne sont apportées.

Madame Estelle Courteix accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

04/2020 : Présentation du résultat de l'ouverture des plis, autorisation au maire de signer la première phase du projet "Espace de plein air".

La parole est donnée à Olivier Ban.

Nous avons reçu deux propositions. La Commission d'ouverture des plis a retenu la Société ARTOPIA.

Le projet se divise en deux phases.

La commission propose à l'approbation du conseil la phase 1 : la mise en place de l'aire de sports, avec la création d'une piste de course, la création du terrain de basket et de football, des équipements sportifs et la remise en état des abords pour un montant de 86 086,87 € HT. La commission a également retenu la mise en place de l'espace jardins partagés avec la création d'une réserve d'eau (cuve de 8 000 L) et l'ajout de pierres paysagères pour un montant de

1 200.00 € HT.

Soit un coût total de 112 702.31 € HT

Pour cet ensemble, nous avons obtenu environ 86 000 € de subventions.

Le devis proposait également l'installation des sanitaires pour un montant de 40 337 € HT

Nous n'avons pas encore de devis précis pour les bungalows. (autour de 40 000€ également). Sachant que nous n'avons pas fait de demandes de subvention pour les sanitaires et les bungalows, la commission a jugé prudent de laisser cette phase 2 aux bons soins du prochain Conseil qui aura donc comme travail de demander des subventions à la Région, la Préfecture, le Département et l'Europe et de délibérer sur la mise en route de cette seconde phase.

Olivier Ban précise en assurant aux futurs élus du conseil municipal sa mise à disposition pour le suivi du projet.

Le conseil préfère autoriser le maire à faire dès maintenant les demandes de subventions pour la phase 2, dès qu'il sera en possession des devis des bungalows. Le Maire donne son accord.

Le Maire demande l'autorisation de pouvoir signer la phase 1 de la proposition d'ARTOPIA, afin que les travaux commencent au plus vite.

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

05/2020 : Autorisation au Maire à signer le contrat d'acquisition d'un terrain

Maitre ROBERT Florent notaire à Rilly la Montagne, nous a proposé d'acquérir la parcelle de taillis cadastrée section C numéro 504 au lieudit Les Rosières d'une surface de 567m². Le prix est de 300 €. La commune est propriétaire de la parcelle voisine.

Le Maire a indiqué au notaire que la commune était intéressée.

Pour acheter ce bien il faut une délibération du Conseil. Le Maire demande au conseil l'autorisation d'acheter cette parcelle.

Olivier Jallu intervient pour demander précision quant aux frais de notaire. D'après Bernard Weiler, il faudra nécessairement ajouter au prix de 300 € des frais d'honoraires mais surtout des taxes de l'état, dont le montant doit être fonction du montant de la vente, donc pas très élevé.

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

09/2020 : Autorisation de signer la convention avec PEFC Grand Est (Projet Européen Forêts Certifiées) pour l'installation d'un sentier didactique.

Nous avons reçu la semaine dernière une proposition d'installer un sentier didactique dans la forêt communale de Villers Allerand, dans de courts délais par PEFC Grand Est, pour des raisons budgétaires.

Ce parcours, qui devra être fléché, est composé d'une boucle de 2 à 4 km tracée en forêt communale sur de sentiers accessibles aux promeneurs et fréquentés.

Dans le cadre d'une convention, l'ONG PEFC Grand Est est amenée à prendre en charge les frais suivants :

- Elaboration des 9 panneaux (textes, graphisme, impression, mobilier)
- Une application internet téléchargeable « Forest Fun » sera fournie avec le projet par la PEFC et proposera un jeu à chaque panneau. La PEFC assure 5 années de maintenance de l'application internet.

La pose des panneaux est de la responsabilité de la commune ainsi que l'entretien du parcours et de la mise en sécurité des sentiers de son réseau pour permettre le passage des randonneurs.

Le départ du parcours est envisagé rue des Prés aux chats, en haut du village. L'accès à la forêt y est sécurisé. Les promeneurs pourront stationner Place des déportés, comme le font la plupart des randonneurs actuellement.

Olivier Jallu demande des précisions sur l'entretien des chemins. Bernard Weiler rappelle que ces sentiers sont déjà actuellement entretenus, par les chasseurs, par les employés communaux ou par la société EPI. Pour les périodes de chasse, il faudra bien sur signaler les jours de chasse, les chasseurs balisent eux même la forêt lors de leurs journées de pratique.

Une inauguration de ce sentier didactique sera organisée avec invitation de la presse afin de valoriser le label PEFC et la commune.

Le Maire demande l'Autorisation de signer la convention avec l'ONG PEFC Grand Est (Projet Européen Forêts Certifiées) pour l'installation du sentier didactique .

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

06/2020 : Approbation du compte de gestion et du compte administratif de la commune et affectation du compte de résultat.

Approbation du compte de gestion et du compte administratif de la commune :

La commission Budget s'est réunie pour examiner le travail réalisé par messieurs Cocquelet et De Amarin et par madame Bouvier.

Jean-Pierre Cocquelet prend la parole et procède à la lecture ligne par ligne du Compte de Gestion de l'année 2019 établies par le percepteur Monsieur Casabianca.

Il répond aux questions posées.

FONCTIONNEMENT	2018	2019
Recettes	624 140 €	547 389,94 €
Dépenses	415 350 €	420 907,78 €
Excédent de fonctionnement	208 789 €	126 482,16 €

INVESTISSEMENT	2018	2019
Recettes	213 505 €	222 195,70 €
Dépenses	383 035 €	91 367,94 €
Déficit/excédent d'investissement	Déficit 2 169 529 €	Excédent 130 791,76 €

Un excédent total de 257 273,92 € a donc été réalisé sur l'exercice 2019.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont d'autres questions ou s'ils souhaitent avoir des éclaircissements supplémentaires sur ce compte administratif 2019.

Personne n'ayant de questions à poser, Monsieur le Maire quitte la salle afin que le doyen de l'assemblée procède au vote.

Il est procédé au vote.

POUR : 13 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

Affectation du compte de résultat :

Messieurs COCQUELET et de AMORIN procèdent à la lecture de l'**Affectation du Résultat sur 2019.**

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019 : 640 180,99 €

- Investissement : Excédent cumulé de 662 412,24 €
- Fonctionnement : Déficit cumulé de 22 231,25 €

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION A L'UNANIMITE.

Le taux d'imposition :

L'article 1636 B du code général des impôts permet au Conseil Municipal de fixer chaque année les taux des taxes foncières « bâtis, non bâtis », et taxe d'habitation.

Il nous manque l'état de la Direction Générale des Finances Publiques pour fixer les taux. Cette année encore compte-tenu de la mise en place de la communauté urbaine « Grand Reims », en concertation avec toutes les communes concernées, il a été préconisé de respecter la neutralité fiscale pour les contribuables.

Par conséquent et en accord avec les propositions des instances administratives ce sera le prochain conseil qui délibérera sur les taux.

	taux 2016	taux 2017	taux 2018
Taxe d'habitation	13,92%	20,02 %	20,02%
Taxe foncière bâti	10, 92%	14,17 %	14,17%
Taxe foncière non bâti	9, 09%	12,64 %	12,64%
CFE	13, 05%	non concerné	

07/2020: Délibération fixant le montant du loyer de la chasse

À la suite d'une rencontre avec le Président de la société de chasse, et compte tenu de l'engagement respecté qu'il a pris de rencontrer le public, en particulier scolaire, pour mieux faire comprendre le rôle d'une société de chasse dans l'entretien de la forêt, il est proposé de ne pas augmenter le loyer de la Société de Chasse pour l'année

Ce loyer inscrit au budget sera de 6 700 € pour l'année 2020.

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

08/2020 : Vote du Budget Primitif

<u>Fonctionnement :</u>	2019	2020
Recettes	1 055 051 €	1 013 607 €
Dépenses	1 055 051 €	1 013 607 €

<u>Investissement :</u>	2019	2020
Recettes	398 873 €	348 006 €
Dépenses	398 873 €	348 006 €

Monsieur Cocquelet apporte les détails et explications sur la structure du budget primitif de 2020. Il énumère d'autre part, ligne par ligne, les propositions de ce Budget Primitif 2020.

Monsieur Cocquelet précise les prévisions des dépenses d'investissement de 2020 :
 Contrat informatique JVS, desserte forestière, plantations, protection vidéo, complexe sportif, rénovation de tableau de l'église, le clocher de l'église, peinture des balcons de la mairie...

En réserve, investissements prévisibles :

La pergola, la rénovation de la fontaine rue du Voisin, des aménagements de bord de route, la phase 2 du complexe sportif.

Subventions aux Associations pour l'année 2020

Le Maire propose le montant des subventions attribuées à chaque association :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
ADMR	500 €
CAVAM	2000 €
Coopérative scolaire du Collège La Source	400€
Ecole de musique de Rilly	300 €
La Récré	2000 €
Prévention Routière	100 €
Tennis Club	700 €
Total	6 000 €

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0
APPROBATION À L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Maire remercie Madame BOUVIER, Messieurs COCQUELET et DE AMORIN pour l'excellent travail effectué à la préparation de ce budget.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Enquête origine-destination des poids lourds de fort tonnage :**

Pour le passage des longs camions et de fort tonnage, de la rue du Voisin à la rue de Rilly, nous avons fait réaliser par la Société ALYCE une enquête origine-destination qui était indispensable à monsieur le Préfet pour prendre position.

Le Maire lui a envoyé les résultats de l'enquête et lui a demandé de bien vouloir nous faire part des décisions que la Préfecture prendra à la lecture et l'examen de cette enquête.

Comme nous le savions ce n'est pas le nombre de camions de fort tonnage qui engendre des perturbations de circulation mais c'est la grande longueur. L'enquête le confirme.

- **RD 951 :**

Le radar pédagogique et le radar à double sens à Montchenot ont été installés fin février.

- **Installation des candélabres par le SIEM :**

Jean-Marie Chappellet et Clément Goedel précisent au Conseil que l'installation des candélabres est terminée. Il est demandé ensuite l'installation de 3 candélabres rue de la ferme, et 3 autres chemin de la Fosse au Pré (une fois les travaux de voirie achevés). Quelques problèmes de pannes, notamment rue du Voisin, restent à résoudre.

- **Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims :**

Olivier Jallu nous rend compte de la dernière réunion du Parc Naturel Régional, en date du 13 février dernier. Celle-ci portait essentiellement sur le vote du budget.

Un film sur l'histoire de l'architecture dans les villages du Parc a également été présenté, visible pour tous sur ce lien :

<http://www.parc-montagnedereims.fr/fr/agir/protéger/patrimoine-bâti>

Le Parc réalise plusieurs études en ce moment, sur l'alimentation, sur les usages cyclistes de la RD951 et sur le tourisme durable.

Le Parc a vu son nombre de visiteurs augmenter de 50 %

- **Archives municipales**

La commune n'ayant pas obtenu le droit de conserver ses archives, nous les avons confiées le 11 février dernier aux Archives Départementales de Châlons. Ce sont les archives antérieures à la seconde guerre mondiale qui sont principalement visées par ce dépôt et l'état civil de plus de 120 ans. Ces archives sont consultables à Châlons, puis sur site quand elles auront été numérisées.

- **Rue de la Ferme :**

Bernard Jacquinet prend la parole pour signaler l'écroulement du fossé en bas de la rue de la ferme. Monsieur Francis Martin l'a rapporté également. Il sera nécessaire de prendre rapidement des mesures sécuritaires pour éviter des accidents dans l'attente de travaux.

- **Manifestations à venir :**

Vendredi 13 mars 2020 - 18h30 : Les Flâneries cérébrales « Chrétien de Troyes »

Dimanche 15 mars de 8h à 18h : Élections municipales

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée à 22 h15